



Merria di Sarrolo-Carcopinu
Mairie de Sarrolo-Carcopino

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002711-20220225-20220200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

Affichage : 25/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du vendredi 25 février 2022	N°08/2022
<u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Alexandre SARROLA-Maire	
<u>Objet</u> : Acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion : Plan de financement	

L'an deux mille vingt-deux, le 25 février, le Conseil Municipal de Sarrolo Carcopino, légalement convoqué le 21 février 2022 conformément à l'article L 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alexandre SARROLA

Etaient présents : SARROLA Alexandre, BALDINI Hyacinthe, SOTTY Marie-Laurence, FIGARI Gérard, ARRIGHI Paule, CARCOPINO-TUSOLI Laurent, SANTONI Dominique, SARROLA Olivier, FAGGIANELLI Marie-Françoise, RUGGERI Dominique, CELI François, GRILLOT Peggy, BATTISTELLI Jean-Joseph

Etaient représentés : BASTIANAGGI Jeanne (représentée par FAGGIANELLI Marie-Françoise), LECCIA Jean-Paul (représenté par SARROLA Olivier), CATELLAGGI Jean-François (représenté par BATTISTELLI Jean-Joseph), CERATI Noelle (représentée par SARROLA Alexandre), BONAVITA Dominique (représenté par SOTTY Marie Laurence), LAFFITTE Maryse (représentée par BALDINI Hyacinthe), PIERI Marie-Charles (représentée par GRILLOT Peggy), NOCERA Anne (représentée par BALDINI Hyacinthe), OTTAVY Antoine (représenté par SARROLA Alexandre)

Etaient absents : FILLIPIPINI Sophie

Secrétaire de séance : CARCOPINO-TUSOLI Laurent

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de membres absents : 1

Quorum : 8



Le Maire expose au Conseil Municipal :

Le véhicule utilitaire utilisé par les services techniques pour le transport de matériel destiné à l'entretien de la voirie et le nettoyage des espaces verts, de marque Peugeot Partner immatriculé BD-583-VY, actuellement en panne, s'avère irréparable.

Il convient donc de procéder à son remplacement afin de garantir les missions de service public dans les nombreux hameaux de la commune.

Le Maire soumet à l'assemblée une proposition de Mr Franz LEANDRI concernant l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion pour un montant hors taxe de 10 000 €.

Afin de mener à bien cette acquisition, le Maire propose de solliciter le concours financier de la Collectivité de Corse, au titre de la Dotation Quinquennale, conformément au plan de financement ci-après détaillé :

Nature	Montants	Base subventionnable HT	Taux	Recettes
Achat véhicule	10 000.00 €			
Collectivité de Corse (DQ)	6 000.00 €	10 000.00 €	60.00%	6 000.00 €
Commune (Autofinancement)	4 000.00 €		40.00%	4 000.00 €
		10 000.00 €	100.00%	10 000.00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1- Autorise le Maire à solliciter la subvention telle qu'elle figure au plan de financement qui lui a été présenté
- 2- Approuve la présente délibération qui fera l'objet d'une publication au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'un affichage en Mairie

POUR	22	Dont procuration(s)	9
CONTRE	0	Dont procuration(s)	0
ABSTENTION	0	Dont procuration(s)	0

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

ALEXANDRE SARROLA